



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Dossier de presse

LE PARTENARIAT AVEC LES PARENTS

Vers une véritable culture de collaboration avec les familles

27 octobre 2015

LE PARTENARIAT AVEC LES PARENTS

Vers une véritable culture de collaboration avec les familles

I. L'IMPLICATION DES PARENTS, UN ÉLÉMENT CLÉ DE LA RÉUSSITE

Tous les parents sont attachés à la réussite scolaire de leurs enfants.

Que ce soit à la crèche ou à l'école, les enfants ont besoin de se sentir soutenus et accompagnés par leurs parents. L'implication des parents est aujourd'hui largement reconnue pour favoriser le développement, la motivation et la réussite de l'enfant. L'intérêt que les parents portent aux progrès de l'enfant, l'image qu'ils renvoient de la crèche ou de l'école, ont une influence considérable sur la motivation de l'enfant.

Pour cette raison, le programme gouvernemental prévoit de promouvoir l'implication parentale dans l'éducation formelle et non-formelle et de renforcer le partenariat entre les familles, les enseignants et les éducateurs. Les parents doivent être reconnus et valorisés comme premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, et appuyés pour assumer ce rôle.

Or, les familles sont loin de former un groupe homogène. À la diversité des structures familiales s'ajoute la diversité des milieux socio-économiques et des origines linguistiques. Toute action visant à renforcer l'implication familiale doit nécessairement tenir compte de ces différences, ainsi que des réalités quotidiennes des familles.

II. QUATRE CHAMPS D'ACTION POUR UNE VÉRITABLE CULTURE DE COLLABORATION AVEC LES FAMILLES

II.1. FAMILY LEARNING

Soutenir les familles pour promouvoir la réussite scolaire de leurs enfants

Le but du *Family learning* est de favoriser la réussite des enfants en créant, en collaboration avec tous les concernés (enfant, parents, éducateurs et enseignants), un environnement éducatif propice à l'apprentissage et à la découverte.

Le concept luxembourgeois du *family learning* porte sur 3 volets :

1. Collaboration renforcée avec les parents au niveau des structures d'accueil et de l'école

Pour renforcer l'interaction entre les principales personnes de références de l'enfant dans un esprit d'ouverture et de respect mutuel, les enseignants et éducateurs doivent rechercher les échanges avec les parents, et notamment les intégrer activement dans la conception de la vie quotidienne dans les institutions.

2. Une offre de formation spécifique dans le cadre de la formation des adultes

Les études internationales (*Adult skills survey, OCDE, 2013*) montrent que quelque 20% des adultes n'atteignent pas le niveau de compétences le plus bas (niveau 1) en littératie, en numératie et dans

la manipulation des outils d'information et de communication. Entre 3 et 5% des adultes se trouvent en situation d'illettrisme.

S'agissant des élèves, les études PISA successives, mais aussi le *Bildungsbericht Luxemburg 2015* confirment que les résultats scolaires sont fortement influencés par le statut socio-économique, le statut migratoire et les langues parlées à la maison. Au Luxembourg, la corrélation entre ces trois facteurs est particulièrement forte, créant un effet cumulatif pour une partie considérable de la population d'élèves. Dans la comparaison internationale, le Luxembourg compte effectivement parmi les pays où les écarts de performance selon le milieu d'origine sont les plus prononcés.

Programme gouvernemental 2013-2018

Un nouveau dispositif de *family learning* sera offert qui associera enfants, parents, écoles et éducation des adultes et proposera aux parents différents sujets de formation, tels que le fonctionnement de l'école, les langues du pays, le goût de la lecture et d'autres sujets

Le défi est donc de briser ce cercle vicieux de transmission intergénérationnelle de pauvre littératie et d'échec scolaire. Pour ce faire, il faut développer une culture d'apprentissage au sein des familles : c'est un des objectifs du *family learning*.

Pour soutenir les familles, des cycles de formation leurs seront offerts au niveau local et en collaboration avec les structures éducatives (crèches, écoles lycées). Ces formations portent sur la promotion de la littératie et de la numératie au quotidien, sur le fonctionnement de l'école et sur l'encadrement des enfants scolarisés. Parallèlement les parents sont encouragés à développer leurs compétences de base et leurs compétences linguistiques dans le cadre l'éducation et de la formation des adultes.

Le ministère travaille également sur un concept de formation continue portant sur le partenariat avec les parents, destiné aux éducateurs et enseignants.

3. Information et sensibilisation

Le ministère développe des supports (brochures, sites web, ...) pour aider les familles à soutenir leurs enfants dans leur scolarité. Ils porteront notamment sur le fonctionnement de l'école, le rôle de la langue maternelle, le goût de la lecture, etc.,

II.2. PETITE ENFANCE

Consolider les échanges entre crèches et familles, dans une optique de coéducation

Le projet d'offrir un accès gratuit à un encadrement de qualité dans les crèches ne doit pas faire croire que les parents sont invités à se décharger de leur responsabilité sur les structures d'accueil. Au contraire. Le dialogue et l'échange entre les parents et les éducateurs doivent être consolidés dans une optique de coéducation, fondée sur des valeurs communes.

- *Un concept obligatoire pour la collaboration avec les parents*

À partir de septembre 2017, il est prévu que chaque crèche définisse un concept cohérent ainsi qu'un programme concret pour l'implication des parents au quotidien. Ce programme fera partie intégrante du concept pédagogique que les structures devront obligatoirement élaborer pour bénéficier de l'appui financier de l'État.

Il comprendra des activités communes entre parents, éducateurs et enfants, ainsi que des séances d'information et/ou de formation. Chaque service devra se doter d'un comité de coopération pour élaborer en commun le programme en fonction des besoins des parents.

- *Le rôle des parents dans le développement langagier*

Les parents seront sensibilisés au rôle primordial qu'ils jouent dans le développement langagier des très jeunes enfants. Pour permettre aux enfants de mieux connaître et d'utiliser leur langue maternelle - la langue qui sert de fondement à toute acquisition d'une autre langue - les parents seront impliqués dans des activités leur montrant les multiples possibilités dont ils disposent pour soutenir au quotidien le développement langagier de leur enfant.

II.3. ÉCOLE FONDAMENTALE ET LYCÉE

Mieux informer les parents, pour mieux les associer

Renforcer la responsabilité des parents implique aussi de mieux informer ceux-ci sur les principaux volets de la scolarité, l'évaluation, l'orientation, les différentes offres scolaires, les projets scolaires, etc.

- *Évaluation*

À l'école fondamentale, les bilans intermédiaires seront simplifiés et rendus plus lisibles. Une documentation expliquant le plan d'études sera mise à la disposition des parents.

- *Orientation et offre scolaire*

Une plus grande responsabilité sera donnée aux parents dans la prise de la décision d'orientation à la fin du cycle 4.2. À cette fin, l'information des parents sur l'offre scolaire toujours plus diversifiée sera avancée et améliorée.

- Au lycée, dans le cadre de l'orientation scolaire et professionnelle, la collaboration avec les parents sera promue, notamment au niveau des classes inférieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique. Le contact avec les parents sera un des points clés de la démarche d'orientation que chaque lycée devra obligatoirement définir.

II.4. REPRÉSENTATION DES PARENTS au niveau de l'école

Promouvoir l'engagement des parents dans les structures de participation

Pour leur permettre de s'investir dans la formation de leurs enfants, les parents doivent être pris au sérieux dans leur rôle de partenaire. Pour cette raison il est prévu de renforcer et de consolider le rôle des parents dans les structures représentatives des écoles.

- *Représentation nationale des parents*

Une représentation nationale des parents sera créée en tant qu'organisation parapluie des représentants de parents dans les écoles fondamentales et des comités de parents dans les lycées. Elle sera un partenaire important du ministère pour les questions de développement scolaire. Cet organe devra être en mesure de s'exprimer en toute indépendance sur les problèmes actuels ou les solutions proposées par le ministère.

- *Adaptation de la fonction de représentants des parents à l'école fondamentale*
À l'école fondamentale, la fonction de représentant des parents a été institutionnalisée par la réforme de 2009. Une analyse des forces et faiblesses sera faite pour adapter, le cas échéant, les modalités de cette fonction.

- *Une base légale pour les représentants des parents au lycée*
Au lycée, les représentants des parents seront également dotés d'une base légale, inexistante à ce jour.